



# Commune de Préverenges

**PREAVIS MUNICIPAL N° 3/04**

**DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE DE Fr. 565'000.-- POUR LA  
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE ET D'UNE SALLE DE  
SPORT**

**DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE DE FR. 565'000.-- POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE ET D'UNE SALLE DE SPORT**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**I. Préambule**

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une demande de crédit d'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire primaire, d'une nouvelle salle de gymnastique double et de transformations à effectuer dans les bâtiments existants du Groupe scolaire "Les Voiles du Léman", à Préverenges. Ces constructions et transformations sont destinées à l'Etablissement de Préverenges qui réunit les communes de Préverenges, Denges, Echandens et Lonay.

Ce crédit d'étude est destiné à l'élaboration d'un projet prêt à être soumis à l'enquête publique accompagné d'un devis détaillé permettant l'octroi ultérieur d'un crédit de construction.

**II. Motifs**

L'augmentation de la population et la réorganisation de la carte scolaire ont une incidence sur les besoins en locaux scolaires, auxquels une solution à brève échéance doit être apportée.

La Commune de Préverenges est tenue d'héberger ses élèves du degré primaire, dont l'augmentation prévisible du nombre de classes est de 3 pour 2008.

Pour le degré secondaire, qui inclut les élèves de la 5<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année, Préverenges reçoit une partie des élèves provenant des quatre communes de Préverenges, Lonay, Denges et Echandens.

Les besoins en locaux sont dus principalement à la prise en charge des élèves de la voie secondaire baccalauréat (VSB) qui fréquentent actuellement le collège de Beausobre à Morges.

Ce nouveau besoin, consécutif à la réforme de la carte scolaire, est de l'ordre de 6 classes, alors que les besoins dus à l'augmentation de la population pour les voies secondaires de transition (CYT) générale (VSG) et à options (VSO) représentent 4 classes.

Par ailleurs, l'option prise de concentrer le degré secondaire dans les bâtiments actuels nécessite le transfert de 2 classes dans le bâtiment existant pour créer un groupe de sciences.

Dès la rentrée 2004, les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années seront partagés avec Lonay qui a réalisé le nouveau bâtiment des Pressoirs.

Actuellement, les charges financières et d'entretien induites par les nouvelles constructions sont réparties pour le degré secondaire uniquement entre les 4 communes faisant partie de l'Etablissement scolaire, selon une convention, celles du degré primaire restant à la charge de chaque commune.

Compte tenu de l'importance du projet en termes financiers, la Municipalité entend fixer formellement l'engagement des communes de Denges, de Lonay et d'Echandens (Communes de l'EPSP) aux charges de celui-ci.

L'intention est de créer une association intercommunale chargée de la gestion et de l'exploitation de l'ensemble du parc immobilier scolaire des 4 communes de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges. Or, la durée de la procédure de constitution d'une association – un à deux ans – exclut, par ce biais, de fixer formellement les engagements nécessaires des communes de l'EPSP dans le délai impératif – rentrée scolaire 2007 – de mise à disposition des nouveaux locaux.

Le projet de convention – annexé au présent préavis – a été approuvé par la Municipalité de Préverenges ainsi que par les délégués des 3 autres Municipalités des communes de l'Etablissement. Les exécutifs desdites communes devront prendre leurs déterminations. Le projet de nouveau bâtiment ne sera réellement initialisé qu'une fois la convention approuvée et validée par l'autorité cantonale.

La proposition des besoins qui vous sont soumis est étayée par une analyse globale de l'évolution démographique de la population scolaire de l'Etablissement de Préverenges et des possibilités d'utilisation des salles spéciales existantes sur le site "Les Voiles du Léman". La base de cette analyse effectuée par le Bureau PAI Planification G. Charrot à Lausanne, est constituée principalement par les données du Service cantonal de recherches d'informations statistiques, ainsi que par la prise en compte du nombre de logements en voie de réalisation dans les 4 communes, en particulier à Préverenges.

Il est prévisible que la situation de l'évolution du nombre des naissances viennent à décroître, mais elle devrait être compensée par l'arrivée de nouveaux habitants qui permettent d'envisager ensuite une stabilisation des besoins en constructions scolaires dès 2007 jusqu'en 2015.

### **III. Procédures**

La procédure proposée par la Municipalité, crédit d'étude et crédit de construction est consécutive à l'application de la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et du règlement d'application (RMP) du 8 octobre 1997.

Compte tenu de son ampleur, la procédure est soumise aux accords intercantonaux sur les marchés publics (AIMP) ainsi qu'aux accords internationaux OMC. La Municipalité est tenue de mettre en compétition ouverte le choix de l'ingénierie, architectes et ingénieurs, ainsi que les futures entreprises.

Ce choix de l'ingénierie sera fait sur la base d'un cahier des charges, d'un règlement et d'un programme, fixant avec un maximum de précision les paramètres de jugement qui permettront à un collège d'experts de proposer à la Municipalité le groupement d'ingénierie le mieux à même de proposer à votre Conseil un projet et un devis cohérent. Les documents précités sont à disposition des Commissions chargées de l'étude du préavis.

A cet effet, un appel de candidatures sera lancé par voie officielle destiné aux groupements d'ingénierie devant faire état de références en matière de constructions scolaires.

Une sélection de cinq groupements d'ingénierie sera effectuée par le collège d'experts et la Municipalité passera commande de 5 esquisses d'avant-projets rémunérés.

L'ampleur du marché nous oblige à ouvrir la consultation aux cantons ayant signé l'accord intercantonal sur les marchés publics et l'accord OMC ouvrant ledit marché à l'Europe.

La procédure implique non seulement la transparence dans la méthode des jugements mais également le respect des délais légaux de recours.

#### IV. Implantation

La commune de Prévèrenge est propriétaire des terrains situés à l'ouest du collège "Les Voiles du Léman" et il est proposé d'y implanter les nouvelles constructions afin de créer un site "Les Voiles du Léman bis".

#### V. Programme des locaux

Le programme de construction a été établi en tenant compte de l'état des enclassements prévus en 2008 et qui perdureront jusqu'en 2015.

Compte tenu du fait que le bâtiment scolaire actuel est entièrement équipé en salles spéciales nécessaires au degré secondaire et qui à l'heure actuelle ne sont pas utilisées à 100%, il est proposé de construire un nouveau bâtiment scolaire pour le degré primaire, afin d'affecter les bâtiments existants en majorité aux cycles et divisions secondaires.

Il est prévu un remodelage de l'occupation de certaines salles de classe des bâtiments existants afin d'introduire un nouveau groupe de salles de sciences nécessaire en particulier pour les VSB.

Concernant la pratique des sports en salle, l'Etablissement ne dispose actuellement pas des salles nécessaires à l'enseignement des 3 périodes de gymnastique hebdomadaires prescrites par la législation fédérale. La Municipalité propose la construction d'une salle double, divisible au gré des usagers et des sociétés locales.

#### PROGRAMME DES LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

code	description	m <sup>2</sup>	nombre
<b>A</b>	<b>LOCAUX D'ENSEIGNEMENT</b>		
A0	ENSEIGNEMENT GENERAL		
A010	salle de classe	80	15
A1	SALLES DEGAGEMENT		
A110	salle de dégagement	40	2
<b>B</b>	<b>ADMINISTRATION-SERVICES</b>		
B130	bureau doyen	10	1
B160	parloir	10	1
B240	salle des maîtres	80	1
B241	salle - documentation - travail	40	1

<b>C</b>	<b>SERVICES autres</b>		
C110	WC filles		10
C120	WC garçons		5
C130	urinoirs garçons		10
C140	WC handicapés - maîtres		3
C150	nettoyages		3
C160	locaux techniques	80	1
C180	abris de pc	40	2.5
<b>F</b>	<b>PREAUX COUVERTS</b>		
F120	préau couvert	180	1
<b>G</b>	<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>		
G110	préaux ouverts	1800	1
G130	parking voitures		15

### PROGRAMME DES LOCAUX DE SPORT

code	description	m <sup>2</sup>	nombre
<b>H-L</b>	<b>SALLES DE SPORT</b>		
<b>H1</b>	<b>AIRES DE JEUX</b>		
H14	aire d'évolution VD 4 (double)	794	1
<b>H2</b>	<b>LOCAUX D'ENGINS</b>		
H21	intérieurs	70	2
H23	extérieurs	25	1
H25	petit matériel scolaire	10	2
<b>H3</b>	<b>VESTIAIRES ET DOUCHES</b>		
H32	vestiaires	30	4
H33	douches	25	4
H35	maîtres	20	1
H38	infirmierie	15	1
<b>I</b>	<b>SERVICES SPORT</b>		
I11	locaux nettoyages	15	1
I12	locaux techniques	15	1
I13	WC pratiquants filles	3	4
I14	WC pratiquants garçons	3	2
I15	urinoirs pratiquants garçons	3	2
I16	WC handicapés / maîtres	4	2
<b>J</b>	<b>SERVICES AUTRES</b>		
J14	dépôts	10	1
<b>K</b>	<b>ACCES</b>		
K11	halls d'entrée		1
K12	circulations pieds propres		2
K13	circulations pieds sales		2

## PROGRAMME DES TRANSFORMATIONS BATIMENTS EXISTANTS

A010	Salle de dégagement (à la place sciences Bat D)	40	2
A230	ACT, (déplacement à salle 316)		
A310	Arts visuels, (amélioration salle de chant)	100	1
A410	Informatique, (équipement salle 003)	65	1
A420	Sciences 24 places dans salles 312 à 315	100	1
A440	Sciences préparation dans salles 312 à 315	40	1
A430	Sciences TP 12 places dans salles 312 à 315	80	2
B140	Psychomotricité, (bat D)	36	1

### VI. Crédit d'étude

Le crédit d'étude sollicité se monte à Fr. 565'000.--  
Soit :

Phases 1 et 2, études préliminaires Fr. 130'000.--  
Evaluation des besoins  
Procédure de consultation LVM  
Sélection des candidats  
Choix du projet à développer et indemnisations

Phase 3, honoraires ingénierie partielle Fr. 395'000.--  
Architecture planification  
Génie civil  
Génie CVSE  
Géomètre géologue

TVA Fr. 40'000.--

### VII. Descriptif sommaire du coût de l'opération

Le coût de l'opération est estimé à Fr. 14'430'000.-- TTC. Elle inclut le montant du présent préavis.

Les principaux postes sont énumérés ci-dessous. Le détail des calculs, effectués par le Bureau PAI peut être consulté au Greffe municipal, en particulier par les membres des commissions chargées d'examiner le présent préavis.

**TOTAL OPERATION** Fr. 14'430'000.--

#### Coût de construction (mobilier et aménagements extérieurs)

<b>Enseignement</b>		<b>Fr. 8'022'000.--</b>
CFC* 1	Travaux préparatoires	Fr. 295'000.--
" "	2 Construction bâtiment	Fr. 5'539'000.--
" "	2 Construction de couverts	Fr. 216'000.--
" "	4 Aménagements extérieurs	Fr. 765'000.--
" "	9 Mobilier	Fr. 755'000.--
" "	5 Frais secondaires	Fr. 452'000.--

<b>Sport</b>		<b>Fr.</b>	<b>5'698'000.--</b>
CFC* 1	Travaux préparatoires	Fr.	170'000.--
" "	2 Construction bâtiment	Fr.	4'605'000.--
" "	2 Constructions de couverts	Fr.	0.--
" "	4 Aménagements extérieurs	Fr.	341'000.--
" "	9 Mobilier	Fr.	260'000.--
" "	5 Frais secondaires	Fr.	322'000.--
<b>Transformations</b>		<b>Fr.</b>	<b>710'000.--</b>
CFC* 2	Travaux	Fr.	363'000.--
" "	9 Mobilier	Fr.	311'000.--
" "	5 Frais secondaires	Fr.	36'000.--

\* Codes des frais de construction

La création du local de psychomotricité (36 m<sup>2</sup>) (à la charge des communes) est prévue comme étant la solution la plus rationnelle permettant la récupération de locaux dont la réalisation apparaît comme étant plus onéreuse.

La question des dévestitures fera l'objet d'un préavis séparé.

### VIII. Calendrier

Phases 1 et 2, pré-planification,	octobre 2004 à février 2005
Phase 3, planification, crédit de construction	mars 2005 à juin 2005
Phase 4, préparation d'exécution	août 2005 à janvier 2006
Phase 5, réalisation	février 2006 à juillet 2007

### IX. Financement

Le montant du crédit de Fr. 565'000.-- figurera au bilan de la bourse communale.

Il pourra être inclus dans l'éventuel crédit de construction que le Conseil communal pourrait, par la suite, octroyer pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, d'une salle de sport ainsi que pour les transformations du bâtiment existant.

Au passage, il est rappelé qu'aucun subventionnement n'est plus accordé, l'entier du financement des bâtiments scolaires étant à la charge des communes.

Avec la présente demande de crédit, la Municipalité sollicite également l'autorisation de contracter, en cas de besoin, un emprunt de Fr. 565'000.-- auprès d'un établissement bancaire de son choix, ou autre.

### X. Conclusions

En conclusion de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 3/04 du 24 mai 2004,
- vu le rapport de la commission chargée de son étude,

- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que ce point a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1. D'autoriser la Municipalité de Préverenges à entreprendre les travaux d'études pour la construction d'un collège primaire et les transformations de bâtiments existants sur le site "Les Voiles du Léman".
2. Que ces études devront permettre à la Municipalité d'établir un projet définitif et un devis pour la demande d'un crédit de construction.
3. D'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 565'000.-- TTC.
4. D'accepter de faire figurer le montant de Fr. 565'000.-- au bilan de la bourse communale, montant qui pourra être englobé dans l'éventuel crédit de construction qui pourrait être octroyé par le Conseil communal pour cette nouvelle construction.
5. D'autoriser la Municipalité, en cas de nécessité, à contracter un emprunt de Fr. 565'000.-- au maximum, auprès de l'établissement bancaire de son choix ou autre.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 07.06.2004.

**Première séance de la Commission :** **Vendredi 2 juillet 2004 à 18h30**  
**au Bâtiment communal,**  
**salle de la Municipalité**

**Délégués de la Municipalité :** **MM. P. Borgnana et P.-G. Gay**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

P. Borgnana

E. Reichel

***Annexe : projet de convention***

Préverenges, le 24 mai 2004/va